



Ets Chauvin
494, Route de Viton
84400 APT
info@ocreschauvin.fr

FICHE TECHNIQUE

CIRE DE CARNAUBA

CARACTERISTIQUES

Le Carnauba est une cire végétale de grande qualité, de couleur jaune verdâtre pâle ; c'est la substance qui suinte des feuilles d'un arbre cirier (Copernicia) du Brésil et du Venezuela.

La cire Carnauba est constituée en majorité d'esters d'alcools primaires aliphatiques et d'acides aliphatiques au poids moléculaire élevé avec prédominance d'ester myricylique de l'acide cerotinique, un petit pourcentage d'autres substances parmi lesquelles l'acide cerotinique libre, traces de lactone qui réchauffé avec de la chaux et de la soude donne un acide carbonique saturé.

On calcule aussi un contenu de 0.5 % de phytostérole. Ainsi que des pigments, des sels minéraux et de l'humidité.

- Point de fusion :	82 / 87°C
- Numéro d'acidité :	2.5 – 6
- Numéro d'ester :	74 – 82
- Numéro de saponification :	77 – 90
- Numéro d'iode :	8 – 12
- Insaponifiable :	53 – 55 %

Soluble : à chaud dans les solvants organiques ordinaires tels que ; l'alcool éthylique, le benzol, l'éther, le dioxan, le trichloréthylène, l'éther isopropylique.

Insoluble : dans le chloroforme froid.

En général le produit est très peu soluble à froid.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Sur la base des informations disponibles, la cire de Carnauba ne provoque pas d'effets nocifs pour la santé et pour l'environnement. Eviter le contact avec la cire chaude.

EMBALLAGE ET CONSERVATION :

- Conserver dans un lieu sec et ventilé. Conserver loin des sources de chaleur.
- Conservation pratiquement illimitée dans son état solide. Conserver hors de portée des enfants.

Nos conseils d'utilisation – qu'il s'agisse de textes, de paroles ou d'images – sont basés sur notre connaissance du moment. Les indications de valeurs, les mélanges, etc... ont une valeur indicative. Nos recommandations n'offrent pas de garantie en ce qui concerne les caractéristiques. Plus particulièrement, aucune responsabilité ne peut nous être imposée en cette matière. Les dispositions légales concernant les responsabilités de produits restent en vigueur. Ces conseils ne déchargent pas le client de son devoir d'examen ni de sa responsabilité, en particulier en ce qui concerne le respect d'autres prescriptions ou directives techniques, et des lois. La parution de cette nouvelle fiche technique, fondée sur les développements techniques, enlève aux précédentes leur validité.